

Délibération n°2014-23 : Droit de préemption urbain

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Me Sylvie JACQUEMAIN-COURNIL, notaire à Verzy, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme, concernant les immeubles sis à Tauxières-Mutry, cadastrés section AC n° 297 de 5,61 ares et n°303 de 9,18 ares appartenant à Mme Arlette LOUVET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Délibération n°2014-24 : Terrain multisports

Le Maire présente une étude réalisée par AD Paysage sur l'aménagement du terrain situé à l'arrière du groupe scolaire. Un terrain « multisports » pourrait être intégré à cet aménagement afin de permettre les activités sportives de l'école ainsi que le divertissement des adolescents des trois communes hors périodes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M. le Maire à effectuer les démarches techniques et financières nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération n°2014-25 : Décision modificative

Afin de financer l'achat de tables et bancs et l'achat de panneaux « chemins privés » pour les chemins de chasse, il y a lieu de procéder un virement de crédits comme ci-dessous :

c/61523 :	- 1.260 €
c/023	+ 1.260 €
c/021	+ 1.260 €
c/2188 – 171 :	+ 1.260 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de virer les crédits nécessaires à ces factures.

Délibération n°2014-26 : Travaux d'embellissement de Mutry

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer les travaux suivant par l'entreprise FONTAINE DOYEN pour un montant de 17.985 €TTC:

- Création de trottoirs rue des Rousselots et rue du Lavoir
- Création d'un accès « en dur » au décanteur
- Curage de la Livre

Afin de payer les factures de ces créations de trottoirs et d'accès, le conseil municipal décide également, à l'unanimité, de prévoir les crédits budgétaires nécessaire à cette opération comme ci-dessous :

c/61523 :	- 16.600 €
c/023 :	+ 16.600 €
c/021 :	+ 16.600 €
c/2313-189 :	+ 16.600 €

Point sur les différentes commissions communales

Le conseil municipal fait un point sur les différentes commissions communales qui se sont réunies depuis leur mise en place.